

PROPR. IÉTAISE-GERANT: A. REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le gérant du journal, rue Namur, 17; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Hayat, Laferrière-Bullier, 4, place de la Bourse; A Bruxelles, chez l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

BUREAUX: RUE NAIN

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne RÉCLAMES: 25 centimes — On traite à forfait.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 07, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 15, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 22, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 53, 8 03, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 33, 5 02, 6 06, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 31, 11 18, 12 05, 3 21, 4 50, 5 57, 7 10, 9 10.

BOURSE DE PARIS

| DU 9 MAI | |
|--------------|-------|
| 3 0/0 | 54 25 |
| 4 1/2 | 78 50 |
| Emprunt 1871 | 86 10 |
| Emprunt 1872 | 88 30 |
| DU 10 MAI | |
| 3 0/0 | 54 35 |
| 4 1/2 | 77 25 |
| Emprunt 1871 | 85 90 |
| Emprunt 1872 | 88 45 |

ROUBAIX, 10 MAI 1875

Chronique politique

La Presse a publié la seconde partie de la réponse de M. de la Guéronnière au célèbre journaliste. L'ancien sénateur rappelle d'abord trois phrases de Cicéron qu'il faut citer:

- « L'Etat est attaqué avec plus de force et de moyens qu'il n'est défendu, parce qu'il suffit d'un signe pour que l'audace et la perversité se mettent en mouvement; elles se soulèvent en az d'elles-mêmes contre la chose publique sans qu'on les y excite. Les honnêtes gens ont, je ne sais pourquoi, moins d'activité. Une fois qu'ils ont négligé le mal dans son principe, ce n'est plus qu'à la dernière extrémité que la nécessité les contraint d'agir, et c'est ainsi qu'à force d'indécisions et de réserves, il arrive parfois que, même voulussent-ils conserver le repos, même au prix de l'honneur, ils perdent à la fois l'un et l'autre. »

Oui, cela est écrit pour notre temps et les conservateurs doivent accepter la leçon, car, ils sont déjà conduits à la dernière extrémité où, dans la nécessité d'agir, ils ne le pourront plus et perdront à la fois le repos et l'honneur. M. de la Guéronnière dit justement: « Il n'y a plus un jour à perdre pour que le parti conservateur, isolé du gouvernement, affaibli par ses divisions, débordé par le suffrage universel, reprenne l'exercice du pouvoir. A l'heure actuelle, il n'y a pas à le conquérir; il lui appartient. M. Thiers n'est que son mandataire. S'il taise son mandat, il peut être redressé. S'il le trahit, il doit être brisé... Que le parti conservateur se relève, et le pays le soutiendra. Le pays est avec lui, et s'il paraît s'en éloigner dans les élections partielles, c'est d'abord parce qu'il ne sent ni sa volonté, ni son action, et ensuite parce que de funestes malentendus lui donnent le gouvernement pour adversaire, tandis qu'il devrait l'avoir pour allié. »

M. de la Guéronnière, ayant ainsi défini la situation, comme nous l'avons fait nous-mêmes depuis le 27 avril, entre dans l'examen des moyens à employer pour que la majorité reprenne le gouvernement avec ou sans M. Thiers. Il faudrait faire la monarchie, parce que la monarchie c'est notre histoire. Mais il y a trois dynasties; et la France ne peut pas attendre, parce qu'elle ne peut pas périr. Si donc le parti conservateur ne peut pas régner, il ne doit pas pour cela renoncer à gouverner. « Constituer est d'une importance secondaire dans un pays qui a usé tant de constitutions. Gouverner est l'essentiel. » Il faudrait donc que la majorité se décidât d'abord à organiser la République et qu'elle gouverne, en déclarant qu'elle retiendra le pouvoir le temps nécessaire « pour permettre au pays de se reconnaître, de s'apaiser, de se recueillir, en exigeant ensuite un ministère responsable et pris dans la majorité. » Avec cela, dit l'ancien sénateur, on verrait le pays s'apaiser, le crédit se relever, les passions extrêmes se décourager, le travail reprendre, et l'Europe, surprise de notre sagesse, nous rendra sa confiance qu'elle nous retire déjà.

Ces raisons peuvent être et sont, en effet, très-concluantes contre les conseils détestables que M. de Girardin donne à M. Thiers. Sont-elles pratiques? Il court, nous le savons, certains bruits auxquels nous n'attachons pas grande importance, mais qu'il importe toutefois de noter: On dit que cette forme républicaine modérée, acceptée par les centres et la gauche qui travaillaient pour M. de Rémusat, une fois proclamée, on ferait « un bout de constitution; » des lois conservatrices extrêmement rigoureuses, notamment d'importantes modifications au suffrage universel; que les élections seraient ajournées à un an, d'autres disent à trois ans, et qu'enfin M. Thiers aurait — sous certaines conditions — la présidence à vie.

Tout cela, au dire des docteurs es-république, est l'organisation du gouvernement de M. Thiers poussé jusqu'au centre droit, ce n'est pas la République avec les républicains. Il serait donc

illusoire d'espérer par là l'apaisement des passions extrêmes; au contraire l'espèce de prudence et de sagesse que donnent maintenant au parti radical la presque certitude du succès disparaîtraient aussitôt. Nous ne savons comment s'en trouveraient et le travail à l'intérieur et la confiance au dehors. Voilà pour l'hypothèse d'après laquelle M. Thiers ne suivrait pas les conseils de M. Girardin.

Et s'il les suivait? La majorité le renverse, soit! Elle proclame la République, celle dont nous venons de parler, soit encore. Après? La situation de l'hypothèse précédente aura-t-elle changé? Pas le moins du monde.

Reste l'hypothèse de la Monarchie. Il y aurait, dit-on, des difficultés intérieures; c'est possible, et si l'on veut, certain. Mais on aurait au moins pour le vaincre l'appui d'un principe et la certitude du lendemain, que ne donne point l'anonymat de la forme républicaine.

« Entre autres avantages, la Monarchie en aurait un qui dépasse tous les autres; elle nous replacerait dans notre rôle historique et légitime en Europe. La France, diminuée par la guerre, retrouverait par ses alliances une force morale qui serait la compensation et l'espoir des jours d'épreuve. »

Excellentement parlé. Mais une seule Monarchie peut remplir complètement ce rôle: la Monarchie historique et légitime. Et nous voilà revenus à cette question, est-il possible de la proclamer bientôt, à très-bref délai, dans un mois, quinze jours peut-être? Ah! si l'on voulait, sans doute; si l'union était entière, il n'y aurait point même à se poser la question. Que faire, on attend cette union nécessaire? Proclamer une République encore plus impossible et de triste avenir? C'est donc l'impasse. Qui, c'est l'impasse, le gâchis! Gâchis double, gâchis triple! Thiersgâchis! — Voilà le chef-d'œuvre de ces deux ans de pouvoir. Si nous avons un conseil à donner, une décision à prendre, nous dirons que la majorité reprenne le pouvoir, qu'elle gouverne, qu'elle purifie l'administration, qu'elle rassure dans le pays les conservateurs, qu'elle ramène chez eux la vie politique et le sentiment de ses devoirs; que la majorité soit enfin pendant un an seulement ce qu'elle aurait dû être depuis Bordeaux, et après cette année de réflexion et de réorganisation, on prendra un parti définitif ou soi-même, ou par une autre Assemblée.

Le Constitutionnel engage la République française à ne pas s'aventurer sur le terrain de la politique internationale:

« La République française est très-irritée contre la Correspondance provinciale de Berlin, organe du prince de Bismarck: la feuille prussienne, dans un article sur l'entrevue de Saint-Petersbourg, avait laissé percer les inquiétudes des cabinets au sujet de la France et de l'Espagne. Cela déplaît à la République et nous le comprenons. Ce qui est comique, c'est l'interprétation qu'elle donne à l'article de l'organe ministériel de Berlin. A l'entendre, la chancellerie de Berlin, tout en ayant l'air de viser la France, serait en colère contre l'Autriche, et pourquoi? Parce que le gouvernement autrichien vient de promulguer « une loi électorale qui introduit au centre de l'Europe une semi-application du suffrage universel; » l'extension du suffrage, ajoute la République, « voilà ce qu'on redoute à Saint-Petersbourg et à Berlin. »

Il est difficile de dire en peu de mots plus d'inepties ou de montrer plus d'ignorance des choses dont on parle.

Que la République française sache donc que, depuis 1838, la Prusse et la majeure partie des Etats allemands sont placés sous le régime du suffrage universel à deux degrés et sans le moindre cens électoral, et que le Parlement de l'empire allemand est nommé par le suffrage universel tel qu'il fonctionne en France. C'est le prince de Bismarck qui s'est appliqué à introduire en Allemagne le suffrage tel que le comprend la République française. Loin de le redouter, il l'a appelé à son secours, sachant bien le parti que le despotisme monarchique ou républicain peut en tirer. Il ne s'est pas trompé dans ses calculs.

M. de Bismarck doit bien rire, lorsqu'il lit dans la République française que « la loi électorale autrichienne dérange tous ses plans. » Mais, cher organe de MM. Gambetta et Ranc, vous ignorez donc que cette loi électorale autrichienne est basée sur la division des électeurs en castes et classes, sur ces couches sociales dont vous demandez tous les jours l'extermination? Et cette loi électorale dérangeait les plans de M. de Bismarck, le père du suffrage universel en Allemagne?

Tirez-vous de là, République française!

Nous empruntons au Journal de Florence le texte même du discours du Pape, en réponse à l'Adresse de pèlerins français, dont nous donnons hier le résumé:

« La France m'a toujours et en toutes circonstances donné des gages d'amour et m'en donne encore à présent; ce qui me prouve de plus en plus que certaines paroles sorties de la bouche infallible de Jésus-Christ et que l'Eglise nous met en ces jours sous les yeux peuvent fort bien s'appliquer aussi à la France: *Modicum et non videbitis me*. Vous ne me verrez pas pendant un certain temps, mais je me manifesterai de nouveau, *iterum modicum et videbitis me*. Je me manifesterai de nouveau à cette grande et catholique nation. » Son éloignement temporaire était peut-être nécessaire pour faire naître dans un grand nombre de cœurs le fervent désir de le revoir, et parce que tout le monde n'a pas fait son devoir en ces derniers temps. Des doctrines fausses, des hommes appartenant à la secte infernale, des mœurs corrompues, des incertitudes de toute sorte ont fait irruption sur tous les points de ce grand et noble pays.

« Un très-grand nombre d'hommes ont suivi le courant; mais il en est aussi plusieurs qui ont reculé d'épouvante et qui, après s'être recueillis en eux-mêmes, ont recouru à Dieu. Les Pasteurs ont parlé et ont prié entre le vestibule et l'autel; les chastes épouses de Jésus-Christ, prosternées à ses pieds, ont versé des larmes et, faisant violence à son cœur, elles ont demandé que la lumière se fit pour ceux qui, par ignorance ou par malice, gisent dans les ténèbres et les ombres de la mort, et qu'au milieu de l'obscurité une étincelle de foi se montrât à eux tous, mais spécialement à ceux auxquels on peut appliquer ces paroles: *Videte meliora probate, detestora regno*. »

« A ces prières se sont jointes celles d'un grand nombre de bons chrétiens, et de pieuses mères de famille, et surtout celle de cette pléiade de jeunes gens d'élite, qui, respectant le respect humain, n'ont voulu rechercher que le bien, et, le front levé, se sont courageusement déclarés chrétiens. »

« Eh bien! les pèlerinages, les prières, la fréquence des sacrements, la bonne volonté qui se manifeste en France sont un gage, une preuve que Notre-Seigneur se manifesterait de nouveau à la France: *Modicum et videbitis me*. »

« Oh! puisse-t-il, en se manifestant à ce pays de prédilection, lui apporter le salut qu'il apporte aux apôtres: *Pax vobis*. Qu'il nous donne à tous cette paix qui accompagne les enfants de Dieu, même au milieu des tribulations et des combats auxquels ils sont condamnés; cette paix qui, en nous conservant notre liberté d'esprit, même au milieu des circonstances les plus difficiles, nous porte à agir avec fermeté, quoique sans précipitation, et à marcher dans la voie qui conduit à la vie. »

« Puisque l'Eglise célèbre aujourd'hui la mémoire d'un saint qui a illustré par ses vertus cette chaire apostolique, prions-le de nous obtenir de Dieu, par l'entremise de la Reine des anges, de cette Reine qui a vaincu les hérésies et qui a obtenu pour ce grand Pontife la victoire sur le peuple mahométan, prions-le, dis-je, de nous obtenir la victoire sur les ennemis actuels de l'Eglise (ce ne sont point des Turcs; pour leur confusion ils sont chrétiens), afin qu'un jour nous puissions leur appliquer ces paroles: *Vidi impiam super-evaluationem; transivi, et ecce non erat*. »

« Mais pour combattre il faut du courage, pour vaincre il faut de la constance, et pour triompher il faut de la modestie; prions donc aussi Pie 1^{er}, un scella sa foi de son sang en mourant en holocauste pour la vérité, de nous obtenir le courage et la constance nécessaires pour combattre, afin que nous puissions obtenir le triomphe désiré et passer des jours de paix dans la pratique des vertus chrétiennes. »

« En attendant je vous bénis, vous et vos familles, je bénis l'épiscopat, le clergé et la France entière, même cette partie de la France qui fait peu de cas de la bénédiction apostolique. Oui, que cette bénédiction descende aussi sur cette partie non choisie de la France et qu'elle soit la lumière qui l'éclaire et l'excite à faire le bien, ou la flamme qui la détruit, *quod Deus avertat!* (que Dieu détourne ce malheur!) Quant à nous, demeurons inébranlables dans la confiance, et ne perdons pas courage, car Dieu est avec nous; or, s'il est avec nous, *quis contra nos?* »

« Il n'est, hélas! que trop vrai, un grand nombre de royaumes sont en proie au désordre. Ici on combat contre Dieu, contre son Eglise et contre ses ministres; ailleurs on combat avec plus de cynisme, mais toujours pour atteindre le même but, qui est d'étouffer le bien. Pour surcroît de malheur, on considère d'un œil indifférent les maux de l'Eglise catholique, même lorsqu'on devrait agir pour les écarter ou au moins les diminuer, comme la conscience et l'honneur le demandent aux puissants de la terre, à ceux qui ont le devoir de conserver la paix dans le monde. Mais il n'en est pas moins vrai que nous devons agir avec courage, sans craindre ni la tyrannie, ni la mauvaise foi, ni la trom-

perie, ni l'impunité, ni l'hérésie, parce que Dieu est avec nous; et si *Deus pro nobis, quis contra nos?* *Benedictio Dei*, etc. »

Après avoir reproduit ce discours, le Journal de Florence ajoute:

Des larmes se mêlaient à la voix du Saint-Père, pendant qu'il adressait ces touchantes paroles à ses enfants chéris réunis autour de son auguste personne. Son émotion était partagée par toute l'assistance et nous avons vu des pleurs de tendresse s'échapper de bien des yeux. A ce sentiment d'émotion, se mêlait celui de l'admiration. Tant de présence d'esprit, tant de lucidité, en même temps que de force et d'énergie dans ce vieillard qu'on avait représenté depuis quelque temps à l'Europe comme abattu par une récente indisposition, paraissait à toute l'assistance chose merveilleuse, presque surnaturelle. De plus, le ton de profonde conviction avec lequel il avait parlé et sa facilité d'élocution, bien qu'il se fût exprimé dans une langue étrangère, faisait dire aux pèlerins en se retirant: « Vraiment notre Saint-Père est inspiré, et c'est Dieu qui nous a parlé par sa bouche. »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 9 mai. Depuis plusieurs jours, les journaux de l'Elysée et de la radicaie m'attaquent avec la plus grande violence, au sujet de ma lettre du 3 mai, pour avoir osé dire que M. Thiers n'était pas un homme indispensable, que la politique conservatrice de la majorité avait beaucoup plus fait que M. Thiers lui-même, pour inspirer confiance à l'Allemagne et à l'Europe; enfin que la politique qui conduit aux Barodets pouvait compromettre la libération du territoire en inquiétant l'Allemagne... Sur ce, les feuilles qui prennent le mot d'ordre à l'Elysée, m'accusent d'ingratitude envers M. Thiers, de manque de patriotisme et de prendre la cause de l'étranger. Notez que ce sont ces mêmes journaux qui n'ont cessé de répéter sur tous les tons que faire de l'opposition à M. Thiers c'était inspirer de la défiance à l'Allemagne et compromettre la libération du territoire; ce sont les mêmes journaux qui publient avec complaisance les extraits des journaux étrangers qui attaquent la majorité conservatrice de l'Assemblée, afin de nous présenter l'opinion de ces journaux comme étant celle de l'Europe!... S'il y a, en France, un parti de l'étranger, n'est-il pas parmi les écrivains qui ont appuyé la politique des unités italienne et allemande, politique la plus anti-française et qui a fait descendre la France au second rang des puissances de l'Europe.

Notre pays n'aura jamais eu assez de malédictions contre les inventeurs et les souleveurs de cette politique antinationale.

Beaucoup de députés paraissent disposés, comme l'annonce la Décentralisation de Lyon, à prononcer l'annulation de l'élection du citoyen Ranc, comme ancien membre de la Commune, signataire de ses secrets les plus sanguinaires et comme ayant été décrété d'accusation, décret qui, au mépris de la loi, n'a jamais été exécuté.

La Gazette du Languedoc fait aussi observer avec raison que l'élection du citoyen Lockroy ne peut pas, non plus, être validée. M. Lockroy ne s'appelle pas Lockroy, en effet: il s'appelle Simon. Lockroy n'est qu'un nom de guerre, un pseudonyme littéraire que la loi ne reconnaît pas. Si M. Lockroy voulait passer un contrat, il ne pourrait le signer que du nom de Simon, celui qu'il porte sur son acte de naissance, le seul qui soit légal. Il ne peut signer du nom de Lockroy ni un billet commercial, ni un acte notarié, ni un acte public sans faire un faux. En un mot, M. Lockroy n'a pas d'état-civil. M. Lockroy ne peut pas être élu député. Tous les votes donnés à M. Lockroy l'ont été à un être fictif qui n'a pas d'existence légale.

Au nombre des questions qui préoccupent le plus justement l'opinion publique, il faut mettre au premier rang la révision de la loi électorale. Un de nos publicistes les plus distingués M. Fréd. Béchard, vient de faire paraître dans la Gazette de France une série d'articles fort remarquables. M. Béchard a réuni ces articles en une brochure éditée par Dentu.

Au moment où l'Assemblée va mettre à son ordre du jour le projet de loi électorale, tous ceux qui veulent s'instruire sur l'histoire de la question devraient se procurer cette brochure de M. Fréd. Béchard; ils y trouveront réunis en une centaine de pages tous les divers modes

de vote adoptés par nos assemblées délibérantes et inscrits dans les diverses constitutions qui ont régi la France depuis 1789. Les chapitres consacrés au scrutin de liste méritent spécialement d'attirer l'attention; sans partager toutes les opinions émises par Fréd. Béchard, nous croyons devoir recommander à tous nos amis cette brochure aussi curieuse par les renseignements historiques qu'elle renferme qu'instructive par le grand nombre d'idées qu'elle soulève et de solutions qu'elle prépare.

Le Réveil de la Province, excellent journal de Tulle qui avait suspendu sa publication pour organiser une imprimerie, vient de reparaitre. Son rédacteur en chef, M. Gorse, dont le talent et le caractère font tant d'honneur à la presse de province, publie au sujet des dernières élections radicales des réflexions dont tout le monde doit faire son profit:

- « La Commune, plus près de réussir, en possession du pouvoir, dans Paris, après le 18 mars, avait été plus précieuse et il est bon de rappeler son programme que voici: »
- « Plus de prolétaires ni de sujets. — Plus de préfetures ni de départements. — La Commune égalitaire. — Plus de représentations ni de délégations. — Plus d'armée. — Plus de clergé. — Le peuple doit être son propre prêtre. — Plus de magistrats, le peuple doit être son propre juge. — Restitution solidaire des vols faits au peuple. — Suppression de l'héritage. »
- « Voilà bien Barodet tout entier, l'élève d'un séminaire, qui avait congedié, l'ex-instituteur, le gâchis, l'agent d'assurance devenu après le 4 septembre membre du comité révolutionnaire de Lyon, qui plus tard maire de Lyon par la grâce trop complaisante de M. Thiers. »

A l'heure présente, donc, tous ceux qui ne veulent pas être débaptisés, spoliés et dépouillés comme des voleurs du prétendu peuple, ceux qui ont une famille et qui ont quelque souci de son avenir, ont à s'affirmer et à tenir tête au Barodet, dont l'audace grandit et bénéficie de toutes les complaisances du pouvoir.

A tous les hommes sérieux, à tous les amis de l'ordre et de la société incombe le grand devoir de la lutte du combat de la vérité contre le mensonge, de la justice contre l'iniquité, de la société chrétienne contre la barbarie radicale.

Le pèlerinage national de Notre-Dame de Chartres s'organise avec rapidité et succès. Les adhésions sont nombreuses. Plusieurs évêques, entre autres NN. SS. de Poitiers et d'Orléans, ont promis de venir et donné l'espoir d'être entendus. Cette admirable basilique, œuvre du 13^e siècle, à l'édification de laquelle contribua la piété de St-Louis et où presque tous nos rois sont venus s'agenouiller, verra dans son enceinte une immense multitude de pèlerins qu'on n'évalue pas, par approximation, à moins de 40 à 50,000.

On sait que la tunique de la Vierge est conservée dans la crypte, monument curieux, récemment restauré avec une science fort rare. C'est peut-être le sanctuaire le plus anciennement consacré à la gloire de Marie dans le monde entier.

La tradition veut que ce culte remonte au temps des Druides.

Les habitants se préparent déjà à recevoir les hôtes que la Providence leur enverra. On peut être assuré que ceux-ci trouveront un bon accueil dans cette population aux mœurs paisibles. Les autorités locales ont, d'ailleurs, promis leur concours pour assurer, s'il en était besoin, le maintien de l'ordre et ajouter à l'éclat de cette fête religieuse. Le pèlerinage va incessamment commencer, car les paroisses des diocèses sont convoquées à partir du 17 mai, mais les deux grandes journées seront celles du 27 et du 28. On annonce que ce soir les maisons particulières et l'intérieur de la cathédrale seront splendidement illuminés.

Les compagnies de chemin de fer accordent de grandes réductions de prix aux pèlerins qui se réunissent en caravanes.

La persécution du clergé suisse ne trouve pas les catholiques de France indifférents. Sans parler de l'Univers où affluent les adhésions, trois ou quatre feuilles de province ont ouvert des listes de souscription. Parmi les dernières venues, nous citerons le Courrier d'Eure-et-Loir qui, bien que plusieurs habitants eussent déjà envoyé ailleurs leur